

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	16.01.2015	13:50		DDTE	
	Annule et remplace				

<b>Auteur(s):</b> Groupe libéral-radical	<b>Lié à:</b>
<b>Titre:</b> Amendement au postulat du groupe socialiste 14.171 du 2 décembre 2014, Provision pour un projet de mobilité dans le canton	ad 14.171
<p><b>Contenu:</b></p> <p><b>Titre:</b> Provision pour un projet <i>cantonal</i> de mobilité (suppression de: dans le canton)</p> <p><b>Contenu:</b> Nous demandons au Conseil d'Etat, dans le respect des mécanismes de la nouvelle loi sur les finances, induits par le MCH2, d'étudier la pertinence et la possibilité de mettre en place un préfinancement, vraisemblablement par l'instauration d'un fonds, pour un projet <i>cantonal</i> de mobilité (suppression de: dans le canton).</p> <p><u><i>Ce projet cantonal de mobilité doit intégrer le réseau Express Régional (RER), les routes cantonales et nationales ainsi que la mobilité douce.</i></u></p>	
<b>Motivation (facultatif):</b>	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Olivier Haussener	
<b>Autres signataires (nom, prénom)</b>	
Philippe Haeberli	
Jean-Bernard Wälti	
Christian Hostettler	
Yves Fatton	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**